

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Assainissement eaux usées
en diverses voies
communales.-

DATE DE CONVOCATION

29 Juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

29 Juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 18
Nombre de votants 22

Pool 3

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vendredi cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
STIPAL, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD
BROTREAU, DOMEQ, BERLAND, BOUTET, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Me DUFOUR par M. TÉTARD
Me TAP par M. BOUTET
Me BARDE par M. NAULIN
Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. M. RIVIERE
M. DELAIR
M. BUCHET
Mme BIDEAU
M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que :

La desserte en réseaux de collecte d'eaux usées des voies
ci-après désignées fait l'objet de demandes réitérées de la part des
riverains très gênés par le défaut de fonctionnement de leurs ins-
tallations individuelles à l'approche de la fréquentation estivale
de pointe.

Ave des Eglantiers - Ave de la Clairière - Bd de la Marne -

Après consultation de différentes entreprises locales pour des
travaux similaires, l'UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES d'une part et
M. SCHLESSEIS (Technique et Travaux) d'autre part, pourraient
entreprendre immédiatement les travaux de manière à ce qu'ils soient
terminés avant la fin du mois de juillet.

Le montant du programme d'urgence est estimé à la somme de
88 000 F et pourrait être réparti de la manière suivante :

- UCE : 49 000 F
- T et T : 43 000 F

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Rapporteur,

- Vu les dispositions de l'article 310 du Livre III du Code des
Marchés Publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à
signer le marché correspondant avec l'UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES

.../...

123, Ave Charles Régazzoni à ROYAN, inscrite au Registre du Commerce de MARENNES sous le N° 54 B 13 et à l'I.N.S.E.E. sous le N° 331 17 306 0 050 pour l'assainissement en eaux usées de l'Avenue des Eglantiers, de l'Avenue de la Clairière et du Bd de la Marne.

- que le montant du marché est fixé à la somme de QUARANTE CINQ MILLE FRANCS (45 000 F) dont TVA 6 735 F au taux de 17,6 % le montant du dit marché hors taxe s'élevant à la somme de 38 265 F.

- que la dépense correspondante sera imputée sur la section "Investissements" du budget annexe de l'assainissement de l'exercice en cours, article 2364-1

Fait et délibéré à ROYAN

Ont signé au Registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHFORT-S-MER, le 1 AOUT 1974

Le Sous-Préfet